



COMMUNE DE LAURABUC
DÉPARTEMENT DE L'AUDE

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 19.08.2021**

Date de convocation : 12.08.2021

Conseillers en exercice : 10

Présents : 6 - **Votants** : 10

Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Madame : Anne-Laurence FRULLINI - Aude SALVAT-LÔ conseillères municipales.

Messieurs : Omar AÏT MOUH, 1^{er} Adjoint - Michel COURTESSOLE - Jean-Pierre PLANCADE, conseillers municipaux.

Procurations : Marie-France LOISEL à Omar AÏT MOUH - Sylvie THUBIÈRES à Anne-Laurence FRULLINI - Olivier JURADO à Cédric LEMOINE - Bernard VIÉ à Jean-Pierre PLANCADE.

La séance est ouverte à 18h00.

Michel COURTESSOLE est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal tenue le 22.07.2021, bien reçu par tous les conseillers et affiché en mairie est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

I – A examiner :

1°) Acquisition des parcelles ZU 233, ZU 235, ZU 237 et ZU 240 pour la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales.

2°) Choix d'un bailleur social, projet de logements locatifs dans le bâtiment communal de l'ancienne école des filles.

3°) CAUE appel de cotisation 2021

II - Questions diverses.

1°) Nettoyons la nature.

I – A examiner :

1°) Acquisition des parcelles ZU 233, ZU 235, ZU 237 et ZU 240 pour la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales.

Suite aux échanges intervenus entre d'une part la commune et M. MAUREL Gérard et d'autre part la commune et Mme DORMIERES Marie-France et l'accord formalisé de ces derniers en vue de la cession à la commune d'une emprise à détacher en partie des parcelles ZU 140, ZU 139, ZU 137 et ZU 212 leurs appartenant. Afin d'acquérir pour la commune ladite emprise pour aménager un bassin de rétention des eaux pluviales située à l'intersection du chemin rural n°19 dit du Perdut et de la rue du Rivalet, en partie au droit des parcelles ZU 140, ZU 139, ZU 137 et ZU 212, au GRABA.

La modification du parcellaire cadastral établie par le Cabinet BRAHEM/GUENERET de Géomètre Expert, portant la désignation cadastrale nouvelle des parcelles, à savoir la parcelle ZU 233 d'une contenance de 1 a 55 ca, la parcelle ZU 235 d'une contenance de 10 a 34 ca, la parcelle ZU 237 d'une contenance de 3 a 13 ca et la parcelle ZU 240 d'une contenance de 15 a 44 ca.

Les parties se sont entendues sur un prix de 62 centimes d'euro/m², selon l'avis du domaine sur la valeur vénale.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve à l'unanimité le projet d'acquisition des dites parcelles au prix de 1 888,52 €, les frais de bornage et d'acte étant à la charge de la Commune.

2°) Choix d'un bailleur social, projet de logements locatifs dans le bâtiment communal de l'ancienne école des filles.

Lors du conseil municipal du 22/07/2021, il a été évoqué en question diverses les projets d'aménagement du bâtiment communal de l'ancienne école des filles faits par les bailleurs sociaux Habitat Audois et Alogéa. Il est nécessaire pour la bonne exécution du projet de logements dans le bâtiment communal de l'ancienne école des filles, sis 89, rue centrale, parcelle cadastrée A 93, de désigner un bailleur social.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve à l'unanimité d'attribuer à Alogéa la mission de créer des logements locatifs.

3°) CAUE appel de cotisation 2021

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aude, dispense des conseils neutres et gratuits par leur équipe d'architectes, d'urbanistes, de paysagistes, de géographes et de conseillers info-énergie aux collectivités.

La cotisation 2021 s'élève à 0.20 euros par habitants, soit pour notre commune de 415 habitants à 83.00 euros.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve à l'unanimité.

II - Questions diverses.

1°) Nettoyons la nature.

L'association EFJEP s'est inscrite à la 24^{ème} édition de l'opération « Nettoyons la Nature » du vendredi 24 au dimanche 26 septembre 2021, organisée par E. Leclerc. Un kit contenant des sacs poubelles, des gants et masques sera distribué aux participants (41 personnes sont inscrites) afin de nettoyer notre village (les berges, le lavoir, la rivière...). Cette édition se clôturera par une auberge espagnole ouverte à tous.

2°) City stade.

Une étude est en cours afin de déterminer le meilleur emplacement du futur City stade.

3°) Fondation du patrimoine.

La fondation du Patrimoine soutien le projet de rénovation de l'église. Des flyers vont être distribués afin de toucher le plus grand nombre de personne. Anne-Laurence FRULLINI et Aude SALVAT-LÔ, Conseillères Municipales, se sont portées volontaires pour organiser des animations et récolter des dons de soutien au projet de rénovation de l'église.

4°) Congés annuels de Mme Marjorie TASSIGNON, secrétaire de Mairie.

L'accueil du public au secrétariat de la mairie sera assuré par Mme Jessica MALOUBIER les :
Jeudi 2 septembre 2021 de 14h à 16h,
Lundi 6 septembre 2021 de 14h à 16h,
Jeudi 9 septembre 2021 de 14h à 16h,
Mercredi 15 septembre 2021 de 10h à 12h,
Jeudi 16 septembre 2021 de 14h à 16h.

5°) Harmonium.

Mme Régine LECLERC a trouvé un harmonium pour l'église, en très bon état et à un prix très intéressant de 190,00€.

Cette acquisition permettra d'offrir des messes, des visites en musique... Elle demande au conseil municipal de bien vouloir étudier sa demande. La démarche étant dans le but de faire vivre l'église, le Conseil Municipal approuve cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Les Conseillers,